

Ainsi, comme on le voit dans cette illustration, un réseau de **200 chercheurs et 50 doctorants** financé sur une période de **cinq ans** pourrait recevoir un montant fixe de **18,5 millions €**.

Régime des versements

La subvention sera allouée sous la forme de versements annuels en fonction des résultats (c.-à-d. des progrès vers une intégration durable). Un contrôle additionnel vérifiera si les dépenses encourues pour l'exécution du PCA dépassent la valeur de la subvention. La Commission recevra chaque année un rapport du consortium exposant les activités de l'année écoulée, accompagné des documents financiers correspondants, ainsi qu'un programme commun détaillé pour la prochaine période de 18 mois.

Procédure de soumission des propositions

Les propositions de REx doivent être soumises en réponse à des « appels à propositions » publiés dans le *Journal officiel des Communautés européennes* et divers autres médias, comme les sites web Europa et CORDIS (voir ci-après). Au préalable, des appels à « manifestations d'intérêt » peuvent être lancés pour permettre de mieux circonscrire les appels et faciliter la constitution des consortiums.

Les propositions elles-mêmes seront simplifiées afin de refléter, notamment, la nature évolutive des réseaux.

Procédure d'évaluation

Les propositions seront évaluées au moyen d'un système d'audit collégial, renforcé pour refléter les objectifs plus complexes des REx. On pourra recourir à une procédure en deux étapes, avec une évaluation à distance préalable à la réunion du comité d'experts pour auditionner les soumissionnaires.

On peut citer parmi les **aspects essentiels** qui seront examinés lors de l'évaluation des propositions de REx :

- la pertinence à l'égard des objectifs du programme de travail;
- le niveau d'ambition et l'impact potentiel;
- l'excellence des participants;
- le degré d'intégration et le PCA;
- la qualité de l'organisation et de la gestion du réseau.

Flexibilité et autonomie dans la mise en œuvre des REx

La « flexibilité » et l'« autonomie » seront des éléments-clés de la mise en œuvre des REx, comme en témoignent :

- Le **PCA** détaillé couvrant les 18 mois à venir, qui sera élaboré annuellement.
- L'**allocation de la subvention communautaire**, qui laisse au consortium la liberté de répartir les fonds entre les partenaires et les activités.
- La **possibilité de faire évoluer le partenariat du réseau**; le consortium peut choisir de s'adjoindre de nouveaux participants (mais *sans* financement additionnel), ou encore, la Commission peut décider de lancer des appels à propositions pour permettre à des participants de prendre part à des réseaux existants (*avec* un financement additionnel).

Gouvernance et suivi

La bonne gestion d'un réseau rend indispensable l'engagement institutionnel de la part des organisations participantes. Cet engagement pourrait se concrétiser, notamment, dans un « conseil de gouvernance » composé de représentants de haut niveau des participants. La Commission mettra aussi en place un suivi rigoureux des résultats moyennant des révisions annuelles et finale, associant à tous les stades des experts indépendants hautement qualifiés.

Autres informations pratiques

On trouvera des informations régulièrement mises à jour sur les réseaux d'excellence et d'autres instruments du 6^e PC en consultant les « documents de travail » détaillés qui peuvent être téléchargés aux adresses suivantes :

http://europa.eu.int/comm/research/fp6/instruments_en.html
<http://www.cordis.lu/fp6/instruments.html>

Un *Guide pour les candidats* est disponible à l'intention des futurs participants au 6^e PC.

Pour obtenir des informations générales sur le 6^e PC et l'EER, consulter les sites web suivants :

Europa : http://europa.eu.int/comm/research/fp6/index_fr.html
CORDIS : <http://www.cordis.lu/fp6>

Contacts

Unité Information et communication de la Direction générale de la Recherche
B-1049 Bruxelles, Belgique
Tél.: (32-2) 299.18.65 – Fax: (32-2) 295.82.20
E-mail: research@cec.eu.int



Office des publications

Publications.eu.int



Recherche communautaire

KL-46-02-484-FR-D

NI la Commission européenne ni aucune personne agissant en son nom ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations présentées dans ce dépliant.

Réseaux d'excellence

Remédier
à la fragmentation de
la recherche européenne



Nouvelle édition :
juin 2003

Sixième Programme-cadre 2002-2006

Le 6^e PC – Un tournant pour la recherche européenne

La première mission du Sixième Programme-cadre (6^e PC) est de contribuer à réaliser l'Espace européen de la recherche (EER), lui-même un axe central de l'effort entamé en mars 2000 lors du Conseil européen de Lisbonne pour faire de l'Europe « l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique dans le monde ».

Nouveaux instruments pour le 6^e PC

Le nouveau Programme-cadre se signale entre autres par l'introduction d'instruments plus ambitieux, notamment :

- les projets intégrés (PI); et
- les réseaux d'excellence (REx).

Ces instruments se caractérisent par leur capacité de mobiliser la masse critique d'expertise nécessaire à la réalisation des objectifs ambitieux, et par l'effet structurant qu'ils exerceront sur le tissu de la recherche européenne.

Instruments prévus pour la mise en œuvre des domaines thématiques prioritaires du 6^e PC

Nouveaux instruments

- Projets intégrés (PI)
- Réseaux d'excellence (REx)
- Article 169*

Instruments traditionnels

- Projets de recherche spécifiques ciblés
- Actions de coordination
- Actions de soutien spécifique

* A strictement parler, il ne s'agit pas d'un nouvel instrument, mais il acquiert une importance nouvelle dans le 6^e PC.

Le propos de ce dépliant est de présenter les principales caractéristiques des réseaux d'excellence.

Quel est l'objectif des REx ?

L'instrument « réseaux d'excellence » a été conçu pour **renforcer l'excellence** européenne dans un domaine de recherche particulier en intégrant la **masse critique** de ressources et d'expertise nécessaire pour assurer le positionnement européen, voire mondial, dans ce domaine. Cette expertise sera mise en réseau autour d'un **programme commun d'activités (PCA)** visant principalement à créer une **intégration durable** des capacités de recherche des partenaires du réseau, tout en faisant bien sûr progresser en même temps les connaissances en la matière.

*Un réseau d'excellence est donc un instrument qui vise à renforcer l'excellence européenne en **remédiant à la fragmentation de la recherche**, et dont la mission principale devrait être de **structurer et de façonner durablement les activités de recherche dans le domaine concerné par le réseau.***

Qu'est-ce qu'un programme commun d'activités (PCA) ?

Le PCA consiste en une gamme d'activités nouvelles ou réorientées effectuées dans un **cadre de gestion cohérent** :

Activités d'intégration

Les activités d'intégration visent à structurer et façonner la manière dont les participants mènent leurs recherches dans le domaine concerné :

- programmation coordonnée et « adaptation mutuelle » des activités des partenaires;
- développement et mise en commun des installations, outils et plates-formes de recherche;
- gestion conjointe du portefeuille de connaissances;
- mesures d'encouragement pour la mobilité et les échanges de personnel (en passant peut-être par le transfert d'équipements et même d'équipes entières);
- utilisation de systèmes communs d'information et de communication renforcés.

Programme conjoint de recherche

Le programme conjoint de recherche contribuant à la réalisation des objectifs du réseau pourra consister en :

- développement de nouveaux outils et plates-formes de recherche destinés à un usage commun;
- production de « nouvelles connaissances » pour combler d'éventuelles lacunes ou étendre le portefeuille collectif de connaissances.

Activités de diffusion de l'excellence

Une mission essentielle de chaque REx est de diffuser l'excellence au-delà du cercle de ses partenaires, à travers des activités telles que :

- des programmes communs de formation pour les chercheurs et d'autres acteurs-clés, indispensables pour garantir un afflux régulier de personnel qualifié afin d'assurer la durabilité de l'excellence européenne dans le domaine de recherche du réseau;
- des campagnes de diffusion des résultats (et de sensibilisation du public aux questions scientifiques);
- des activités de développement de réseau pour encourager le transfert de connaissances.

Qu'est-ce que la masse critique ?

La notion de masse critique s'applique aux aspects suivants :

• Expertise

Chaque REx doit rassembler la masse critique d'expertise nécessaire pour réaliser ses objectifs ambitieux. La masse critique variera en fonction du domaine de recherche concerné. Les plus grands réseaux peuvent compter plusieurs centaines de chercheurs; d'autres pourront avoir une taille plus limitée, pour autant que l'ambition et la masse critique y soient présentes.

• Partenariat

Les réseaux doivent être constitués d'au moins trois participants de trois Etats membres ou associés, dont deux au moins sont des Etats membres ou des Etats candidats associés. Dans la pratique, la Commission attend en règle générale au moins six participants par réseau.

• Durée

La durée du soutien aux réseaux sera normalement de cinq ans, mais au besoin, elle pourrait être étendue jusqu'à sept ans au maximum afin de créer une intégration durable.

Régime financier

Le soutien communautaire visera à surmonter les obstacles à une intégration durable, qui sont essentiellement de nature organisationnelle, culturelle ou humaine, et ne peuvent être quantifiés en termes comptables usuels. D'où l'idée d'une aide financière apportée sous la forme d'une « subvention à l'intégration » fixe, qui tient compte du degré d'intégration prévu pour le réseau, du nombre de chercheurs dont les participants se proposent d'intégrer les activités, des caractéristiques du domaine de recherche concerné et du PCA.

Le contrat type comporte un tableau de conversion permettant de calculer, à partir du nombre de chercheurs, la subvention annuelle moyenne allouée au réseau. Par « chercheur », il faut entendre un membre du personnel disposant d'au moins quatre années d'expérience dans la recherche ou d'un doctorat. Un système de bonus complémentaire a également été introduit pour les étudiants préparant un doctorat engagés dans des activités de recherche liées au réseau (4000€ par an et par doctorant, dans les limites de 10% de la subvention telle qu'elle résulte de la table de conversion pour les chercheurs).

Calcul de la subvention

La subvention annuelle moyenne allouée à un réseau varie avec le nombre de chercheurs comme suit :

50 chercheurs	1 million €/an
100 chercheurs	2 millions €/an
150 chercheurs	3 millions €/an
250 chercheurs	4 millions €/an
500 chercheurs	5 millions €/an
1000 chercheurs et plus	6 millions €/an